

**Plan de relance**  
**Contribution et propositions du Cerf**



*Créateurs d'emplois et de richesses de France*

## Les Créateurs inspirent le Plan de relance du Président de la République

Le plan de relance annoncé par le président de la République le 4 décembre dernier s'inspire en grande partie des propositions portées par le Cerf parfois depuis des années. Les Créateurs en avaient rappelé les grandes lignes lors de la présentation de leur premier plan d'urgence dans un communiqué daté du 30 mai 2008 « Défaillances d'entreprises : le pire est à venir » :

<http://www.lescreateurs.org/080529-defaillances-dentreprises.pdf>

**Le Cerf proposait d'agir en priorité sur la trésorerie des entreprises : cet engagement de l'Etat est au coeur du dispositif :** « Face au durcissement des conditions de crédit, il est nécessaire de **tout faire pour améliorer la situation de trésorerie de nos entreprises.**

Ainsi, dans le détail des mesures annoncées :

### - Réduction des délais de paiement et accélération des remboursements de l'Etat

Le Cerf proposait de garantir les délais de paiement de l'Etat aux PME et TPE afin de réduire les délais de paiement de l'Etat aux entreprises.

>>> Communiqué du 12 juin 2007 « Le pouvoir d'achat asphyxié des TPE »

<http://www.lescreateurs.org/070612-le-pouvoir-dachat-des-tpe.pdf>

Le plan de relance du président de la République reprend :

- Remboursement par anticipation des dettes de l'Etat aux entreprises pour "abonder leur trésorerie".
- Le crédit d'impôt recherche sera remboursé par anticipation début 2009
- Remboursement immédiat aux entreprises de leur crédit de TVA
- Restitution plus rapide des excédents d'impôt sur les sociétés
- Remboursement immédiat des reports déficitaires d'impôt sur les sociétés
- L'Etat paiera ses factures en retard aux PME industrielles du secteur de la défense.
- Sur les marchés publics, le premier acompte de l'Etat à ses fournisseurs sera versé en avance et passera de 5% à 20%.

#### - Ce qu'il manque : **Agir immédiatement sur la trésorerie des TPE-PME**

*Aucune mesure de très court terme n'est prévue dans le plan de relance. L'extrême gravité de la situation exige pourtant des mesures immédiates pour soutenir l'activité, pas d'attendre janvier. Car c'est un manque vital et immédiat de trésorerie qui empêche les TPE de payer notamment leurs fournisseurs et de pouvoir continuer leur activité alors que les banques ne jouent toujours pas le jeu... Les entreprises collectent de nombreuses taxes et impôts pour le compte de l'Etat, ce qui met entre leurs mains des ressources qu'elles seraient nombreuses à pouvoir utiliser rapidement pour sauver leur activité et servir de levier à la relance.*

*Propositions d'urgence du Cerf :*

- report et échelonnement, au prix du crédit, de la TVA due mi-décembre ;
- report et échelonnement, au prix du crédit, de la taxe professionnelle due mi-décembre ;
- échelonnement, au prix du crédit, de la dette accordée par l'Unedic le 15 octobre dernier ;
- report et échelonnement, au prix du crédit, des cotisations sociales dues mi-janvier ;
- échelonnement des indemnités de licenciement (à verser par l'Unedic)

*Pour soutenir le secteur du bâtiment, le Cerf propose en outre, un report et un échelonnement des cotisations dues à la Caisse de congés payés du bâtiment qui réclame aujourd'hui le règlement trois mois à l'avance.*

*De la même manière, le Cerf demande un report et un échelonnement du RSI (Régime social des indépendants) qui est aujourd'hui dû trois mois à l'avance.*

>>> Communiqué du 14 octobre 2008 « La confiance reviendra par l'activité »

<http://www.lescreateurs.org/081014-confiance-parl-lactivite.pdf>

>>> Communiqué du 28 novembre 2008 « Explosion des défaillances d'entreprises et du chômage : comment stopper la contagion ? »

<http://www.lescreateurs.org/081128-crise-economique-epidemie-galopante.pdf>

>>> Communiqué du 4 décembre 2008 « Plan de relance de l'économie : rien n'est fait pour les TPE-PME qui sont en train de s'asphyxier »

<http://www.lescreateurs.org/081204-reaction-plan-de-relance-sarkozy.pdf>

>>> Communiqué du 12 décembre 2008 « Le gouvernement doit sanctionner les banques... »

<http://www.lescreateurs.org/081212-sanctions-banques.pdf>

### **- Relancer l'investissement public et une politique de grands travaux**

Aux mois d'avril 2007 et mai 2008, le Cerf proposait de soutenir l'activité en relançant l'investissement par une politique de grands travaux.

>>> Communiqué du 19 avril 2007 « Grands travaux : pour la mobilité et l'Europe »

<http://www.lescreateurs.org/070419-les-createurs-pour-la-croissance.pdf>

>>> Communiqué du 30 mai 2008 « Défaillances d'entreprises : le pire est à venir »

<http://www.lescreateurs.org/080529-defaillances-dentreprises.pdf>

>>> Communiqué du 28 juillet 2008 « L'Europe a besoin d'une politique de grands travaux »

<http://www.lescreateurs.org/080728-grands-travaux.pdf>

Le plan de relance du président de la République reprend :

- Accélération des programmes d'équipement : 4 lignes TGV construites simultanément entre 2010 et 2014, canal Seine Nord, la liaison Lyon Turin, le plan campus, rénovation des tribunaux, des infrastructures routières...

- Renforcement des programmes de rénovation urbaine

- Construction de 70.000 logements sociaux (moitié logement social, moitié logement intermédiaire)

*- Ce qu'il manque : le financement de ces projets permettant aux Français de conserver une épargne réellement productive. Le Cerf propose de lancer un emprunt national mobilisant l'épargne des ménages.*

### **- Création d'un fonds stratégique**

Le Cerf propose la création d'un fonds destiné au financement de l'activité.

>>> Communiqué du 3 juillet 2007 « Un avenir pour les TPE »

<http://www.lescreateurs.org/070703-un-avenir-pour-les-tpe.pdf>

>>> Communiqué du 17 novembre 2008 « Soutien des banques aux TPE : foutaises ! »

<http://www.lescreateurs.org/081117-ir-isf-soutien-pme.pdf>

Le plan de relance du président de la République reprend :

- Création d'un Fonds d'Investissement Stratégique

- Création d'un fonds d'investissement pour aider les sous-traitants automobiles, très fragilisés, à se restructurer.

*- Ce qu'il manque : un fonds dédié plus spécifiquement aux TPE qui leur permette de se développer et de grandir.*

## **- Soutien de l'activité par l'incitation à l'embauche**

En matière d'emploi, le Cerf propose d'agir de façon limitée dans le temps (un an) et ciblée sur les petites entreprises tout en baissant le coût du travail.

>>> Lettre adressée à Monsieur le Président de la République le 1<sup>er</sup> décembre 2008  
<http://www.lescreateurs.org/081201-lettre-president-solutions-cerf-a-la-crise.pdf>

Le plan de relance du président de la République reprend :

- Les entreprises de moins de 10 salariés vont être exonérées de la totalité des charges patronales pour leurs embauches en 2009 de salariés payés jusqu'à hauteur de 1,6 fois le Smic

- *Ce qu'il manque : que la mesure soit plus adaptée à la situation actuelle des TPE qui n'ont plus de trésorerie, en vue d'investir par l'emploi pour la relance. C'est pourquoi le Cerf propose **que toute nouvelle embauche en CDI (salaire brut chargé) soit déductible intégralement du total des charges à payer.** En effet, en période de crise, et dans le cadre d'une mobilisation nationale, il nous semble absurde de priver l'effort national de 2,5 millions d'actifs potentiellement productifs.*

## **- Relever les seuils et simplifier les appels d'offre pour les marchés publics**

Le Cerf a proposé de relever les seuils à partir desquels les appels d'offre sont obligatoires (pour simplifier et accélérer les prises de décision) et de simplifier l'accès à ces marchés ;

>>> Dossier du Cerf de 24 septembre 2007 : « Comment lever les freins à la croissance ? »  
<http://www.lescreateurs.org/lever-les-freins-a-la-croissance.pdf>

Le plan de relance du président de la République reprend :

- Suppression du "seuil de publicité à 90.000 euros, propre au cadre des marchés publics"
- Relèvement de 4.000 à 20.000 euros du seuil en dessous duquel un marché public peut être conclu "sans aucune procédure"
- Relèvement de 206.000 à 5,15 millions d'euros du seuil au-delà duquel s'applique obligatoirement la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux.

- *Ce qu'il manque : imposer un quota réservé de 20% aux TPE et PME soumissionné par elles directement.*

## **D'autres mesures doivent venir compléter les dispositifs du Plan de Relance :**

### **- Encadrer les frais bancaires et faire baisser la pression des banques sur la trésorerie des TPE**

Depuis sa création en 2003, le Cerf plaide en faveur d'une baisse des frais bancaires. Si les PME et les entreprises plus importantes financent leur besoin en fonds de roulement par le crédit, ce n'est pas le cas des TPE, que les banques contraignent à utiliser le découvert autorisé. Les facilités de caisse payées jusqu'à trois fois le taux du crédit, les frais bancaires atteignant jusqu'à 5% du Chiffre d'affaires ont notamment été dénoncés dans un communiqué daté du 31 octobre 2007.

Avec la suppression des autorisations de découvert et le resserrement du crédit, le Cerf a demandé au gouvernement de prendre des mesures afin de :

- rétablir les autorisations de découvert accordées aux PME
- facturer ces découverts au prix du crédit
- baisser les frais bancaires

- supprimer les dates de valeur, qui sont autant de délais de paiement injustifiés
- renégocier les crédits en cours afin de baisser le montant des échéances mensuelles et les besoins de trésorerie

>>> Communiqué du 29 octobre 2008 « Après le hold-up, le gouvernement doit lancer un ultimatum aux banques »

<http://www.lescreateurs.org/081029-quoi-des-22-milliards.pdf>

>>> Communiqué du 31 octobre 2007 « Financement des TPE par les banques ; où est le scandale ? »

<http://www.lescreateurs.org/071031-baisse-des-frais-bancaires.pdf>

### **- Mettre en place des indicateurs économiques fiables**

Pour évaluer l'efficacité du plan de relance, il est indispensable de disposer d'outils statistiques qui donnent un bulletin de santé des entreprises et en particulier des TPE, 94% des entreprises en France.

Le Cerf propose d'utiliser plusieurs indicateurs qui suivent :

- la mortalité des entreprises

Publication des chiffres des défaillances d'entreprises et des dossiers traités par les Tribunaux de commerce.

- l'action des banques

Publication des inscriptions Banque de France de manière hebdomadaire pour évaluer la politique mise en place par les établissements financiers à l'égard de leurs clients, en plus de la publication des crédits accordés. Il pourrait également être fait obligation aux banques de tenir la liste des crédits ou financements refusés à leurs clients.

- l'action des organismes sociaux et fiscaux

Publication des inscriptions de privilèges pour évaluer la dégradation de la situation économique ainsi que l'attitude des organismes sociaux et du Trésor dans cette crise.

Enfin, de façon plus générale, la France souffre de l'absence d'indicateurs fiables pour permettre à l'exécutif autant qu'au législatif d'agir en pleine connaissance de l'activité des entreprises et d'être réactifs :

Aujourd'hui, l'Insee n'a pas de visibilité réelle sur les TPE qui réalisent moins de 1 500 000 € de Chiffre d'affaires ; moins de 750 000 € pour la Banque de France.

Quant à l'Acoss, elle communique trimestriellement le niveau d'emploi dans les entreprises de plus de 20 salariés et reste aveugle sur l'évolution de l'activité de 95% des entreprises.

Enfin, il faut suivre chaque mois, le nombre des licenciements économiques.

L'ensemble des mesures du Plan de relance est donc globalement pertinent, mais il manque « le point de compression » qui aurait permis de stopper l'hémorragie, en agissant sur le très court terme. Ces mesures peuvent encore être prises. L'avenir sera réellement préparé, quand les TPE seront mises au cœur de tous les dispositifs et que les politiques publiques seront évaluées selon leur incidence sur la trésorerie des TPE. Il manque peu de choses aujourd'hui sur ce plan pour y parvenir et recréer les conditions de la confiance et de la croissance.